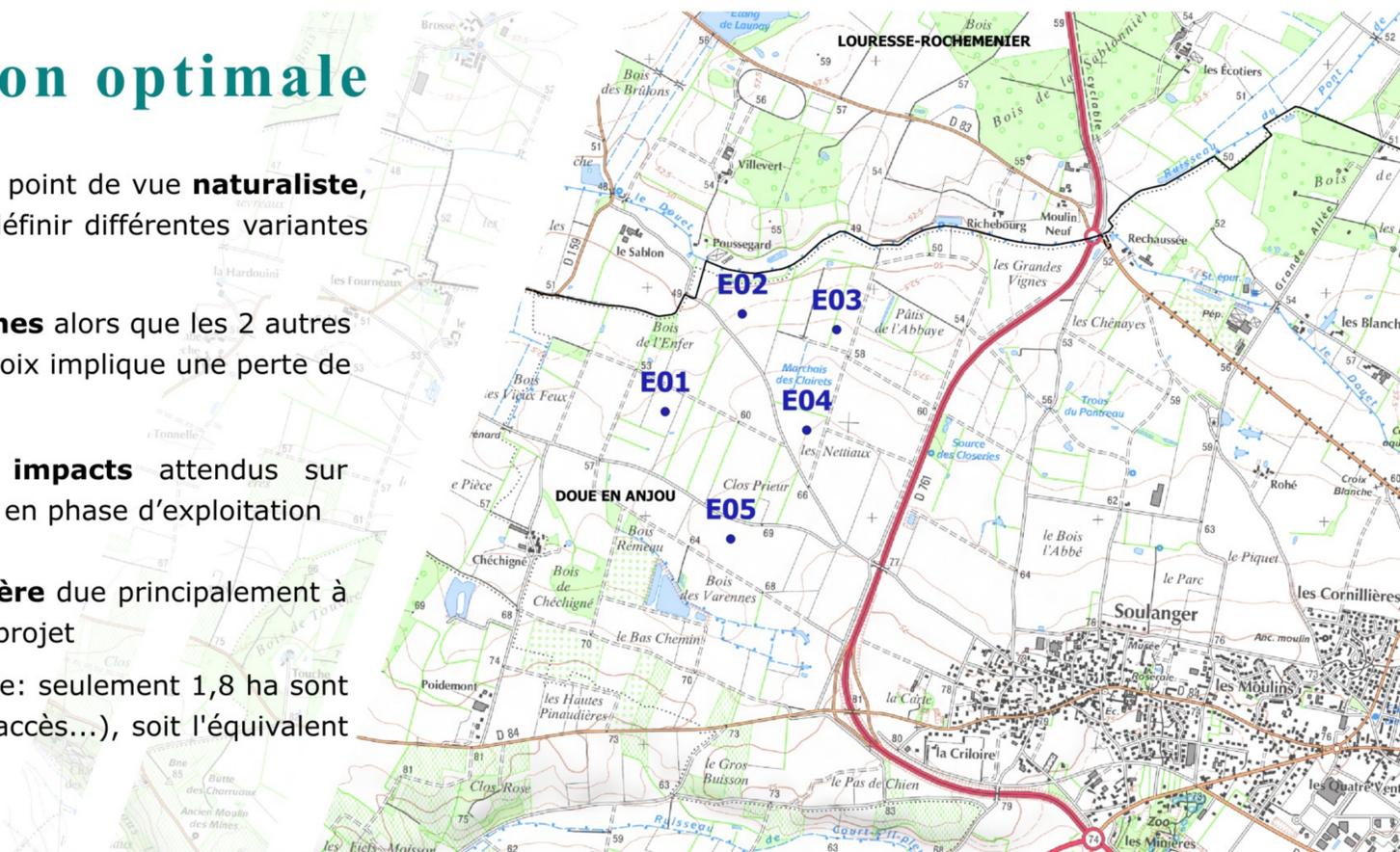




# Présentation du projet

## L'implantation optimale

- L'étude des différentes contraintes d'un point de vue **naturaliste**, **paysager** et **technique** a permis de définir différentes variantes d'implantation.
- La variante retenue comporte **5 éoliennes** alors que les 2 autres variantes en comportaient 6 et 7. Ce choix implique une perte de production, cependant il permet
  - Une **réduction importante des impacts** attendus sur l'avifaune nicheuse et les chiroptères en phase d'exploitation
  - Une **meilleure intégration paysagère** due principalement à une réduction de l'emprise totale du projet
- L'emprise sur le milieu agricole est faible: seulement 1,8 ha sont occupés par le projet (mât, chemins d'accès...), soit l'équivalent de 2,5 terrains de football.



Pour un projet de 5 éoliennes de 4,2 MW chacune, c'est

**48 000 MW**  
**Production annuelle**  
(facteur de charge après perte estimé à 26%)

**11 000**  
**Foyers alimentés**  
**sans émission polluante**  
(chauffage inclus) selon la consommation annuelle moyenne CRE 2018

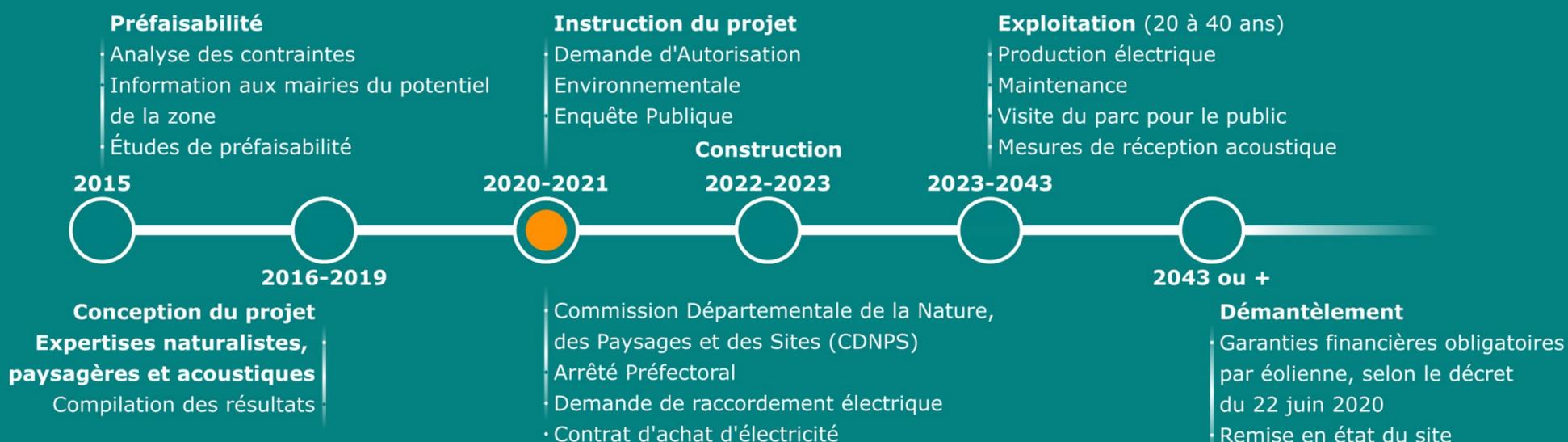
**10 586 T**  
**Tonnes de CO<sub>2</sub> évitées**  
chaque année (300g/KWh)  
soit l'équivalent des émissions annuelles moyennes de 10 259 voitures neuves  
Source : INSEE

**4 100 000 €**  
**Pour les entreprises locales**  
(hôtellerie, restauration, BTP, travaux, réseaux, , ...)

**315 000 €**  
**de retombées fiscales**  
par an estimées pour les collectivités locales

Les différentes études menées permettront de développer une optimisation du parc éolien efficace en terme de production électrique tout en respectant les enjeux du territoire.

## Les étapes du projet



# Un projet citoyen

## Qu'est ce qu'un projet 'citoyen' ?

L'idée d'un projet citoyen, c'est de permettre aux habitants du territoire de détenir la majorité du capital de la société d'exploitation, et d'en assurer la gouvernance. Ainsi, les retombées du parc éolien reviennent aux habitants du territoire.

L'objectif du projet de Doué-en-Anjou est de développer un parc éolien dans lequel les citoyens détiendront 100% du capital.

## Un exemple?

Le parc éolien de la Jacterie (Chemillé - en - Anjou) est une initiative de l'association Atout Vent. Le montant des fonds propres représente 3 millions d'euros, détenus à 100 % par des particuliers résidant majoritairement dans la commune.

Plus de 350 personnes se sont mobilisées pour investir ensemble, et ainsi devenir acteurs de la production d'électricité locale. Un conseil de direction, assisté d'un comité de pilotage de 25 membres, se charge de la gestion de l'activité de production.

**C'est d'abord un projet collectif qui rassemble et fédère autour d'un objectif de partage.**

La richesse créée est redistribuée aux actionnaires locaux. Elle reste sur le territoire. S'impliquer dans cette aventure apporte un autre regard sur l'utilisation de l'énergie au quotidien : Combien je consomme ? Qu'est-ce ça coûte l'électricité ? Comment faire des économies ?

Cette démarche permet de prendre conscience de ce que l'on peut faire ensemble, dans sa commune ou son intercommunalité, en associant les citoyens et les collectivités. Elle nous positionne face aux enjeux de la transition énergétique et nous invite à devenir acteur afin de maîtriser l'énergie de notre territoire.



## Quelles sont les associations citoyennes de ce projet ?

### L'association Atout Vent



### L'association saumuroise PEPS

**(Projets des Energies Participatives Saumuroises)**

L'association PEPS rassemble des habitant-es du Douessin, du Gennois et d'autres communes du Saumurois souhaitant développer des projets locaux d'énergies renouvelables portés par les habitants.

Trois projets sont actuellement concernés :

-Le parc photovoltaïque au sol du « Champ de Niveau » à Montreuil Bellay. En partenariat avec d'autres acteurs locaux et nationaux, l'association portera les participations citoyennes locales concernant ce projet.

-L'équipement photovoltaïque de la toiture d'un bâtiment du méthaniseur de la SEVE à Chacé. Le financement et la gestion de cet équipement photovoltaïque sur toiture sera assuré par un collectif citoyen local membre de PEPS.

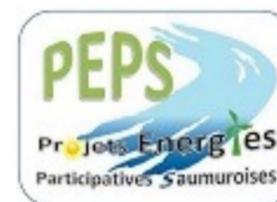
-La ferme éolienne de Doué en Anjou. Avec d'autres investisseurs et partenaires locaux et nationaux, l'association PEPS se porte candidate pour accueillir des participations citoyennes locales et devenir propriétaire de la ferme éolienne afin d'en assurer l'exploitation.

PEPS souhaite également contribuer à modifier nos modes de consommation et de production afin de réduire nos consommations d'énergie fossile, diminuer nos émissions de gaz à effet de serre et nos impacts sur notre planète.

Nous vous invitons à nous rejoindre et partager vos envies et compétences pour faire éclore et vivre ces projets

**Franck Lebossé**

peps.energie.eolien@gmail.com



## L'enquête publique

En janvier 2020, la demande d'autorisation environnementale pour le projet a été déposée en Préfecture du Maine et Loire.

La procédure suivant son cours, le projet va bientôt arriver à l'étape de l'enquête publique.

L'enquête publique permet de récolter les avis de la population sur le projet. Dès l'ouverture de l'enquête, le public peut prendre connaissance de l'ensemble des documents du projet. Depuis internet, par courrier ou en se déplaçant en mairie, les personnes le souhaitant peuvent ensuite émettre un avis sur le projet.

D'une durée de 1 mois, elle est menée par un commissaire enquêteur. Il est choisi dans une liste départementale d'aptitude à la fonction, par le président du Tribunal Administratif.

A l'issue de l'enquête, il réunit toutes les informations nécessaires, analyse les observations reçues et émet son avis qu'il considère favorable ou défavorable. Le rapport est rendu, dans le mois qui suit la fermeture de l'enquête à la Préfecture.



**Les conditions de réussite d'un tel projet dépendent de plusieurs facteurs, mais surtout d'une forte mobilisation des habitants du territoire, et plus largement du Saumurois et de l'Anjou, pour s'investir pleinement dans leur gouvernance. Ainsi la participation des habitants à l'enquête publique est primordiale.**

# L'énergie éolienne

## CO<sub>2</sub> Bilan carbone

Le vent est une ressource naturelle et inépuisable. La production d'énergie d'origine éolienne contribue à la réduction des émissions de **gaz à effet de serre** car elle ne génère ni déchet ni pollution.

Selon l'ADEME, **il faut moins d'un an d'exploitation pour compenser les émissions de CO<sub>2</sub>** engendrées sur l'ensemble du cycle de vie de l'installation. Les années d'exploitation suivantes conduisent à un **bilan carbone positif** permettant de compenser d'autres émissions de CO<sub>2</sub>.

CO<sub>2</sub>

## Objectifs

En **France**, l'objectif est d'installer 24 600 MW d'éolienne terrestre d'ici **2023**. Au 30 juin 2020, seuls 17 128 MW ont été installés :

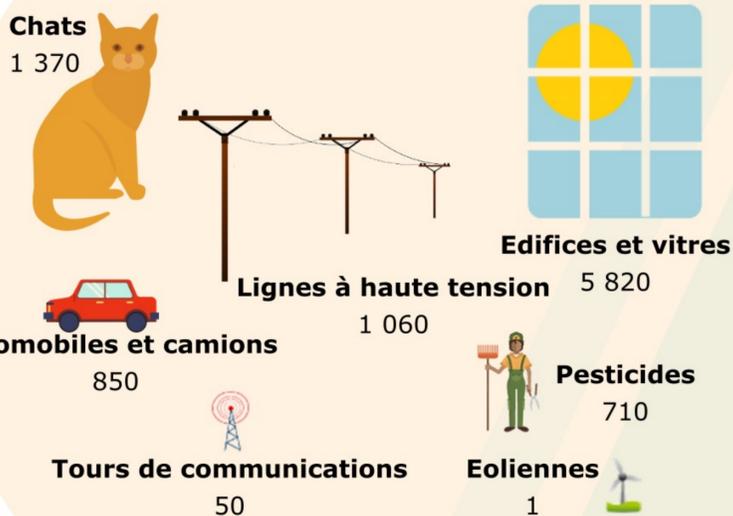


En **région Pays de la Loire**, d'ici **2050** l'objectif défini par le SRCAE est d'atteindre 2 300 MW. Au 30 juin 2020, seuls 1 026 MW ont été installés :



## L'avifaune

Causes d'accidents mortels chez les oiseaux (pour 10 000 décès)



source : Renouvelles.be

D'après une étude nationale de la LPO, la mortalité due aux éoliennes se situe entre 0,3 et 18,3 oiseaux tués par éolienne/ an

## Éolien et immobilier

L'implantation d'un parc éolien n'a aucun impact sur les critères de valorisation objective d'un bien (localisation, surface habitable, nombre de chambres, isolation, type de chauffage ...).

Différentes études immobilières menées ces dernières années montrent que les évolutions constatées sur le prix de l'immobilier à l'échelle locale sont avant tout influencées par les tendances nationales ainsi que par l'attractivité

de la commune (présences de services, terrains attractifs ...).

*Par exemple, la ville de BENET (85), où 5 éoliennes ont été implantées en 2007 et 5 autres en 2019, a vu sa population croître de presque 500 habitants depuis 13 ans. De nombreux lotissements se développent par ailleurs sur cette commune.*

**Cette ville témoigne que cette énergie de proximité ne nuit ni à la location, ni à la vente des maisons, bien au contraire !**

## Acceptabilité

Les <sup>3</sup>/<sub>4</sub> des riverains et du grand public ont une image positive de l'éolien comme montre l'étude menée en septembre 2018 sur le thème " **Quelle image avez-vous des éoliennes ?** ".

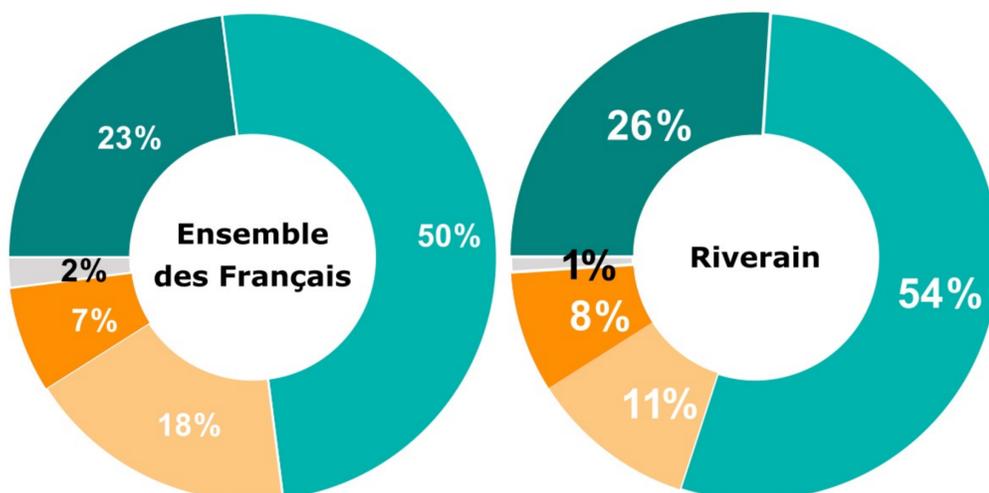


18-34 ans : 84%  
35-49 ans : 78%



- Une très bonne image
- Une assez bonne image
- Une assez mauvaise image
- Une très mauvaise image
- Ne se prononce pas

**52% des riverains opposés au moment de l'installation ont ensuite changé d'avis sur l'éolien**



**Site web | retrouvez toutes les informations du projet sur**

[www.parc-eolien-doue-en-anjou.fr](http://www.parc-eolien-doue-en-anjou.fr)

### Vos contacts privilégiés

**Nicolas BECHET**  
Chargé de développement  
07.85.51.79.71

**Antoine HOSTE**  
Chef de projets  
05.55.48.38.97

**VOLKSWIND**  
Production d'électricité éolienne

### Volkswind France

**Centre Régional de Limoges**  
Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES  
Téléphone : 05.55.48.38.97